
Jour de séance 38

le mercredi 12 juin 2019

10 h

Prière.

Pendant les questions orales, le président de la Chambre interrompt les délibérations et demande que l'hon M. Cardy retire les mots « a induit la Chambre en erreur » ; le député obtempère.

Après les questions orales, M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que les mots « acheter des votes » sont non parlementaires. Le président de la Chambre sursoit à statuer.

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 13 juin 2019, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 51, 59 et 47.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, après la troisième lecture, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 23 et 18.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

35, *Loi sur les coopératives* ;36, *Loi sur les caisses populaires.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M^{me} LeBlanc.

La séance du comité, suspendue à 11 h 29, reprend à 11 h 36.

La séance du comité, suspendue à 12 h 6, reprend à 13 h 11.

Le débat se termine. La motion portant rapport du projet de loi 23 amendé, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 16

M. Arseneault	M. Kenny	M. K. Chiasson
M. Melanson	M. Coon	M. Horsman
M. Landry	M ^{me} Mitton	M. Lowe
M ^{me} Rogers	M ^{me} Thériault	M. McKee
M. Harvey	M. LePage	
M ^{me} Harris	M. Arseneau	

CONTRE : 22

l'hon. M. Holder	l'hon. M ^{me} Anderson-Mason	l'hon. M. Urquhart
M. Savoie	l'hon. M. Stewart	l'hon. M. Oliver
l'hon. M. Higgs	l'hon. M. Cardy	M. Northrup
l'hon. M. Steeves	M. DeSaulniers	M. Fitch
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M. Wetmore	M. Fairgrieve
M. Austin	l'hon. M ^{me} M. Wilson	M. Crossman
M ^{me} Conroy	l'hon. M. Carr	
l'hon. M ^{me} S. Wilson	l'hon. M. Holland	

La séance du comité, suspendue à 15 h, reprend à 15 h 15.

La séance du comité, suspendue à 15 h 28, reprend à 15 h 34.

La séance du comité, suspendue à 16 h, reprend à 16 h 12.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M^{me} LeBlanc, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

18, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant, rejeté dans sa forme amendée :

23, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Le président informe la Chambre que le projet de loi 23 sera en conséquence rayé du *Feuilleton et Avis*.

La séance est levée à 17 h 11.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 9 et 10	(10 juin 2019) ;
rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, volume I, 2019 (audit de performance)	(11 juin 2019).